

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 14 avril 2025 **DE_009_2025**
Renouvellement de l'adhésion à l'association LEADER France

Membres en exercice : 22

Date de la convocation : 07/04/2025

Présents votant : 12

Quatorze avril deux mille vingt-cinq à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE SIMONE DE BEAUVOIR - VITRY LE FRANCOIS sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants : 12

Présents : Eric CHAVEROU, Denis DEMARCHE, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés :

Excusés : Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Pascal ERRE, François GSELL, Djilali GUERZA, Olivier MALOU

Absents : Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Pascale CHEVALLOT, Corinne DAHERON, Olivier DELCOMBEL, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Hugues GERARDIN, Dominique HAUTEM, Mickael JACQUEMIN, Daniel STOLL, Sylvain VALOTA

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association LEADER France -
DE_009_2025**

Créé en 1997, à l'initiative de différents Groupe d'Action Locale, l'association LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

La mission principale de LEADER France est de porter la voix des GALS auprès des instances nationales et européennes, en développant une quadruple missions :

- Mettre en Réseau les GAL et les acteurs du DLAL,
- Défendre et représenter les GAL,
- Former et informer les techniciens et les membres des GAL
- Valoriser les réussites et les bonnes pratiques.

La cotisation pour l'année 2025 s'élève à 750€.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2025
Date de reception de l'AR: 29/04/2025
051-200061083-DE_009_2025-DE
A G E D I

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte à renouveler LEADER France pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents.

Si le comité syndical approuve l'adhésion d'ADEVA à LEADER France, le représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération sera le Président du Comité de Programmation LEADER, Bertrand TREPO.

Le comité syndical

Considérant l'intérêt de la mise en réseau des structures porteuses des GAL et les outils mis à disposition par LEADER France,

propose :

- L'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2025 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 750,00 €,
- de désigner le Président du Comité de Programmation LEADER, Bertrand TREPO pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de l'association LEADER France,
- et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE SIMONE DE BEAUVOIR - VITRY LE FRANCOIS

Le 14 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--